



UNIVERSITE D'ANTANANARIVO



Institut des Mines, de la Géologie et du Pétrole



Centre d'Etudes Economiques

Revue Multidisciplinaire : Madamines
Juillet 2021.

ISSN : 2220-0681

**Régulation du marché minier et place du revenu minier
dans le financement du « Fonds souverain »
à Madagascar.**

ANDRIAMALALA Mamisoa Fredy¹
RATRIMO Voahangy²
RAVOKATRA Fidiniavo³
RAVELONTSALAMA Miora Gabrielle⁴
RANDRIANJA Roger⁵

¹ Docteur (*PhD*) en Sciences Politiques (*Administration Publique et Politiques Publiques*) et Diplômé de Recherche en Etudes du Développement. *Vice-Doyen de la Faculté d'Economie, de Gestion et de Sociologie et chercheur au Centre d'Etudes Economiques de l'Université d'Antananarivo. Economiste associé à l'Institut des Mines, de la Géologie et du Pétrole de l'Université d'Antananarivo.*

² Docteur en Métallogénie, Maître de conférences à l'Université d'Antananarivo ;

³ Docteur en Mines, Maître de conférences à l'Université d'Antananarivo et ancien Ministre des Mines et des Ressources Stratégiques.

⁴ Doctorante en Economie à l'Université d'Antananarivo

⁵ Professeur Titulaire, Directeur de l'Institut des Mines, de la Géologie et du Pétrole et Directeur de l'Ecole Doctorale Ingénierie et Géosciences de l'Université d'Antananarivo.

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

Institut des Mines, de la Géologie et du Pétrole



Revue multidisciplinaire Madamines

Juillet 2021.

**En collaboration avec le centre d'Etudes Economiques
de la faculté d'Economie, de Gestion et de Sociologie de l'Université d'Antananarivo**

ISSN : 2220-0681

Directeur de Publication

RANDRIANJA Roger, Professeur titulaire

Mail : roger_ra1@yahoo.fr

Téléphone : +261 33 12 603 80

Avertissement.

Le présent article n'est pas un travail intellectuellement séduisant, sans grande portée pratique. Ses aspects pratiques et politiques vont montrer qu'il est possible de mobiliser des ressources financières supplémentaires dans le secteur minier dans le but d'alimenter le « Fonds souverain ». Et, ce sur la base des Politiques Publiques appropriées dont les mesures de régulation du marché et du système productif miniers.

Au-delà de l'aspect théorique du travail, les recommandations émises dans ce document faisaient l'objet des recherches scientifiques menées au sein du Centre d'Etudes Economiques et de l'Institut de Mines, de la Géologie et du Pétrole de l'Université d'Antananarivo.

Ce sont des matériaux proposés pour une éventuelle création d'Espace fiscal et budgétaire dans le revenu minier.

Par ailleurs, le présent article peut faire l'objet d'une critique en vue d'une recherche de complémentarité car il n'est pas parfait.

Introduction

Les débats théoriques et politiques sur les Politiques minières et les ressources mobilisées dans le secteur minier et leur utilisation optimale sont d'actualité. Ils font l'objet de plusieurs controverses depuis plusieurs décennies et restent toujours une des préoccupations des chercheurs et des décideurs à l'âge de la mondialisation actuelle.

A Madagascar, la montée de cette préoccupation a conduit le gouvernement malgache et ses partenaires à placer l'exploitation des ressources minières et la mobilisation des ressources financières y afférentes comme axe prioritaire des politiques de développement.

La réussite des projets d'exploitation minière et leur contribution au développement d'un pays devraient se mesurer progressivement par la part des revenus miniers dans le Produit Intérieur Brut (PIB), d'une part et celle des recettes fiscales et des redevances minières dans les recettes fiscales totales, d'autre part.

De plus, l'efficacité de ces projets dépend également de la pertinence et de la performance des mesures inscrites dans la politique minière telles que la régulation étatique de l'exploitation minière et du marché minier, la bonne gouvernance minière, le contrôle strict de l'administration fiscale et le recouvrement fiscal ainsi que l'utilisation optimale des revenus miniers collectés dans le financement des dépenses publiques.

A Madagascar, la part de l'industrie extractive dans le PIB reste très faible. Elle assure 0,5% du PIB en 2010 contre 4,86% pour 2019 en passant 3% en 2014.

Quant à la redevance prélevée sur l'exploitation des ressources minières à Madagascar, elle est relativement minime. Ce taux de redevance de 2% pratiqué à Madagascar est le plus bas en Afrique. En Botswana, ce taux atteint 10% contre 12% en Colombie.

La création d'un espace fiscal optimal dans le secteur minier est un moyen pour l'utilisation rationnelle du revenu minier. Il s'agit de mobiliser des ressources financières supplémentaires pour alimenter le «*Fonds souverain*» nécessaire au financement des programmes prioritaires inscrits dans le plan de développement

Au vu de ce contexte, la problématique sur la régulation étatique de l'exploitation des ressources minières et du marché minier et l'apport du revenu minier dans le financement du «*Fonds souverain*» se pose.

Elle est ici analysée par rapport :

- au changement du contexte dans la politique de développement et dans le financement du développement qui accorde plus d'importance sur la mobilisation de gisement de ressources financières internes dont les revenus du secteur minier;
- au poids futur des recettes fiscales et non fiscales issues du secteur minier dans le «*Fonds souverain*».

Dans cet article, les questions fondamentales auxquelles nous essayons de traiter portent sur les relations de causalité complexe entre le fonctionnement du marché minier et le financement du développement se résument comme suit :

- *Pourquoi l'Etat intervient-il sur le marché et le système productif miniers ?*
- *Comment mobiliser les ressources financières supplémentaires dans le secteur minier pour alimenter le «*Fonds souverain*» ?*

Cette problématique est analysée par rapport:

- *Au fonctionnement du marché et du système productif miniers ;*
- *Aux caractéristiques des petites et moyennes entreprises minières ;*
- *A la faiblesse de Redevances et ristournes minières et des impôts sur le revenu minier justifiant l'important manque à gagner du revenu minier pour l'Etat Malagasy ;*
- *Aux dysfonctionnements de l'exploitation des ressources minières et du marché minier dû aux mauvaises conduites des acteurs qui renforce le manque à gagner de l'Etat en termes de revenu minier ;*
- *Aux ressources financières supplémentaires mobilisables dans le secteur minier qui sont parmi les sources extrabudgétaires stables pour alimenter le «*Fonds souverain*».*

Le travail sur la régulation étatique du marché minier et de l'exploitation des ressources minières qui débouche à une esquisse de projet de création d'un organe de régulation du marché minier et à une réflexion sur la contribution des revenus miniers dans le financement du « *Fonds souverain* », constitue des matériaux pour relancer le débat politique et théorique sur les liaisons positives entre Financement de développement et Politique minière dans les pays dotés des ressources minières comme Madagascar.

Ce travail va permettre d'apporter des leçons tirées de l'expérience pour mieux accompagner la mise en œuvre des actions visant à renforcer la régulation étatique du secteur minier et la contribution des revenus miniers dans le financement du développement de Madagascar.

1- La régulation du marché minier.

1-1- Les structures, le fonctionnement et les acteurs du système productif minier.

D'une manière générale, le système productif malgache est un système dualiste caractérisé par la coexistence du système de subsistance et du système marchand.

Le système productif marchand est un système productif moderne qui utilise des techniques nouvelles de production permettant à ses acteurs de dégager un surplus à des fins d'accumulation.

Dans le secteur minier, il existe deux systèmes productifs, à savoir le système minier de subsistance regroupant les exploitations informelles à faible productivité utilisant des mains d'œuvre et des outils de travail artisanaux, et le système minier marchand utilisant des outils d'extraction et de transformation semi-modernes et des moyens d'extraction et de transformation modernes et performants.

A Madagascar, l'économie minière de subsistance regroupe les micro-entreprises informelles et les actifs du secteur informel qui exploitent souvent de façon artisanale différentes ressources minières et des minerais telles que l'Or, les pierres précieuses, etc.

Ce secteur d'économie minière informelle est parmi les secteurs pourvoyeurs d'emploi dans ce pays car il utilise un nombre important de mains d'œuvre. En termes d'emploi, les micro- entreprises minières informelles créent près d'un million d'emplois direct et indirect à Madagascar.

Malgré l'importance de ces micro-unités de production de subsistance dans l'économie minière, il n'existe pas d'informations suffisantes sur le degré de leur contribution à l'économie marchande. Ce type d'économie se développe à Madagascar malgré les moyens dérisoires dont elle dispose.

Quant au système productif marchand, il regroupe l'exploitation à moyenne et à petite échelle, d'une part et les grandes exploitations minières, d'autre part.

Il est constitué par des grandes industries minières plus capitalistiques créées à partir des Investissements Directs Etrangers et des petites et moyennes entreprises minières à potentiel et en croissance.

A Madagascar, le système minier marchand est dominé par des grandes industries minières étrangères exploitant des gisements des mines de grande vergeure destinés à l'exportation. Elles sont composées par deux firmes internationales, à savoir la société Qit Madagascar Minerals (QMM) qui exploite d'ilménite (*minerai de titane*) et de zircon à Tolagnaro, lancée en 2009 avec un investissement global de 1,1 Milliard de dollars US et la Sherritt International Corporation (*Projet Ambatovy*) qui fait l'exploitation de nickel et de cobalt, lancée en 2012 avec un investissement total d'environ 7 milliards de dollars US.

Dans ce secteur, les petites unités de production marchande regroupent les petites entreprises de type familial ou artisanal. Elles occupent une place importante dans l'exploitation minière et sont parmi les acteurs de l'économie marchande dans ce pays.

Ce sont des unités d'extraction ou de transformation des pierres, de l'Or et d'autres minerais qui utilisent beaucoup d'outils de travail artisanaux même si certaines d'entre elles possèdent d'outils modernes ou semi-modernes.

Elles exercent souvent des activités dans le secteur formel. D'autres opèrent également dans le secteur informel. Les critères de leur délimitation sont la taille en termes d'effectif des actifs occupés et les chiffres d'affaire ainsi que les techniques de d'extraction et de transformation des minerais et d'organisation utilisées.

- Les caractéristiques des petites entreprises minières marchandes.

A Madagascar, les petites entreprises minières marchandes sont hétérogènes et diverses. Ce sont des unités d'extraction ou de transformation ou de commercialisation des minerais, des pierres précieuses, de l'Or, etc.

Comme les micro-entreprises minières de subsistance ; ces petites entreprises minières fournissent des produits miniers à destiner sur le marché.

En général, ces petites entreprises minières marchandes sont classées en deux catégories selon le niveau de développement de leur activité, à savoir les petites entreprises minières à potentiel et les petites entreprises minières en croissance

- Les petites entreprises minières à potentiel.

Les petites entreprises minières à potentiel sont des petites unités d'extraction ou de transformation des minerais dirigées par des chefs de ménages majoritairement en situation de précarité économique et de financièrement fragile.

Même si leurs revenus sont légèrement élevés; ils restent souvent insuffisants pour faire face aux dépenses familiales ou aux dépenses liées aux activités extractives.

En d'autres termes, ce sont des petites entreprises minières dirigées par des chefs de ménage à revenu minier modeste. Ils peuvent se retrouver dans une situation économiquement précaire caractérisée notamment par l'absence ponctuelle ou temporelle d'une ou de plusieurs sécurités économiques suite à des fluctuations dans les activités minières.

La plupart d'entre eux font partie des petites entreprises minières encore exposées à la précarité économique même si elles jouissent d'une situation plus favorable dans les exploitations minières.

Les membres de la famille que ce soit proche, soit élargie, constituent souvent la totalité des mains d'œuvre engagées dans l'exploitation ou la transformation des produits miniers. Le taux de salarisation y est faible.

Les caractéristiques de ces petites entreprises minières à potentiel se résument comme suit:

- Les unités d'extraction ont un capital faible et un fonds de roulement moins important ;
- La comptabilité et le mode de gestion ne sont pas précis. ;
- La capitalisation initiale et les capitaux requis pour l'acquisition des matériels et outils d'extraction ou de transformation proviennent de l'épargne familiale ou celle des associés ;
- L'entrepreneur fait appel à des mains d'œuvre salariées non permanentes et à temps partiel selon les besoins et les commandes reçues ;
- L'entreprise dépasse le stade des entreprises naissantes et qui doit encore se renforcer pour qu'elle puisse se développer et se pérenniser ;

- Elle fonctionne sur toute l'année et est moins affectée par la saisonnalité ;
- Elle a une croissance limitée par la disponibilité des minerais extraits et l'accès aux ressources financières et physiques dont les outils de travail moderne ;
- L'entreprise qui a pu dégager un certain bénéfice l'a investi dans son activité afin d'accroître la taille et la capacité productive en investissant dans de nouveaux équipements et matériels modernes ;
- Les bénéfices ne sont pas nécessairement réinvestis dans l'activité productive mais sont souvent affectés pour contribuer au revenu des ménages afin de couvrir les dépenses, d'où l'instabilité relative des micro-entreprises ;
- L'accès au crédit institutionnel reste encore limité.

- Les petites entreprises minières en croissance.

Dans le secteur minier malgache, la majeure partie des petites minières en croissance sont des unités dynamiques utilisant des moyens de production et d'outils de travail modernes.

Ces petites unités de production minière en croissance qui ont une productivité relativement élevée dégagent de surplus de production leur permettant de faire une accumulation interne, de moderniser la production et d'accroître par la suite leur taille.

Ce type d'entreprise utilise en général une comptabilité simple de type recettes-dépenses pour gérer et suivre les mouvements et l'évolution de leur activité. Elles ont plus d'accès au système de finance de proximité.

Ces petites entreprises minières en croissance ont le cumul des divers avantages énumérés ci-après :

- Etre dirigées par des chefs de ménages à revenu assez élevé ;
- Avoir des réseaux de sociabilité étendus en dehors du cercle de parenté et entretiennent des relations avec les entreprises modernes ;
- L'extraction ou la transformation ou la commercialisation des minerais constitue l'activité principale de l'entrepreneur, souvent le chef de ménage ;
- Avoir une capitalisation assez élevée et des quelques salariés à plein temps ;
- Avoir des bases de la gestion et de la comptabilité maîtrisées.
- L'entrepreneur possède un niveau d'éducation correspondant au minimum requis pour gérer une unité de production marchande. Il a acquis des connaissances professionnelles grâce à des formations spécifiques telles que les techniques de base d'extraction et de transformation des minerais, de gestion et de comptabilité ;
- L'entreprise fonctionne toute l'année sans interruption et a une possibilité d'accroître les productivités, les ventes, le profit et le revenu ;
- Réinvestissement des bénéfices dégagés dans l'activité pour augmenter la capacité de production et la part du marché ;
- Avoir un accès relativement faible aux services financiers fournis par les Institutions de microfinance pour satisfaire leurs besoins financiers et réaliser leurs projets.

1-2- Les facteurs explicatifs de l'intervention de l'Etat dans le marché minier et le système productif minier.

Le marché minier est le lieu de rencontre de l'offre et de la demande où s'effectue l'échange des produits miniers et des minerais entre l'acheteur et le vendeur. D'après la théorie libérale, le marché est un système autorégulateur aboutissant à une allocation optimale des ressources si les conditions de concurrence sont respectées.

L'allocation de ressources est optimale à tout moment où tous les acteurs économiques considèrent les prix qui se fixent sur le marché sont exogènes. En d'autres termes, les consommateurs et les producteurs ne fixent pas les prix par leur comportement, c'est-à-dire le prix est le résultat de la confrontation de l'offre et de la demande. Et ce dans le cadre d'une concurrence pure et parfaite.

A Madagascar, nombreux sont les facteurs qui justifient l'intervention de l'Etat dans le système productif et le marché des produits miniers. Mais les principaux facteurs suivants méritent d'être traités, notamment le dysfonctionnement du marché minier dû aux mauvaises conduites des acteurs qui renforce la mauvaise gouvernance dans le secteur et explique la faiblesse du montant de prélèvement fiscal justifiant l'important manque à gagner du revenu minier pour l'Etat Malagasy,

-Le dysfonctionnement du marché minier dû aux mauvaises conduites des acteurs freine la gouvernance et renforce le manque à gagner de l'Etat en termes de revenu minier.

- La sous-facturation, l'évasion fiscale et les ciseaux de prix des minerais sur le marché mondial diminuent les recettes fiscales minières
 - La pratique des accords illicites entre les sociétés qui fournissent des produits miniers et les sociétés qui opèrent dans la commercialisation de ces produits miniers sur le marché mondial. Les sociétés extractives vendent des minerais ou des produits miniers à des sociétés commerciales à des prix plus bas par rapport aux réels prix du marché, pour payer moins de taxe sur le revenu ou bénéfice.
 - Les sociétés extractives qui font partie de groupes multinationaux exportent et vendent à des prix bas les produits miniers sous forme de matière première à la filiale de ce groupe. Ces produits qui seront par la suite transformés en produits finis ou semi-finis et vendus par l'entreprise importatrice qui n'est autre que la filiale du groupe. Et, ce

dans le but d'éviter le paiement des impôts et taxes auprès de l'administration fiscale du pays exportateur et d'en tirer par suite un profit exorbitant.

Dans cette optique, la question est de savoir si l'exemple suivant peut ou ne peut pas illustrer ce mécanisme. La QMM - Rio Tinto exporte le dioxyde de Titane vers une société du même groupe situé en Canada qui procédera par la suite à l'extraction et la vente du Titane métallique).

- *La grande marge de manœuvre en matière de fraude fiscale pourra diminuer les recettes fiscales et les redevances minières*

Les entreprises minières considèrent les redevances et les impôts sur le revenu minier comme des charges ; elles cherchent souvent à les éviter de payer autant que possible.

Dans ce sens, elles adoptent des conduites et comportements illégaux et pratiquent des manœuvres visant à perturber le bon fonctionnement du marché en renonçant la transparence en vue de tirer de bénéfice maximal et payer moins de redevance et d'impôt.

Le montant des ristournes et des redevances versées par les sociétés minières à l'Etat Malgache est strictement lié aux valeurs des substances exportées (prix FOB). . Actuellement, ce montant est basé sur les valeurs FOB déclarées dans les factures d'exportation des sociétés exportatrices.

Ce mécanisme d'imposition fondé sur le système déclaratif donne plus de marge de manœuvre aux sociétés exportatrices des produits miniers à pratiquer des fraudes et évasions fiscales pour les raisons suivantes.

- Les redevances versées à l'Etat sont calculées à partir du prix déclaré dans les factures d'exportation sans tenir compte le cours des produits miniers sur le marchés mondiaux ⁶;
- La vraie nature des substances exportées (*teneur en substance chimique*) et par conséquent leur valeur réelle ne correspondent pas au contenu des déclarations d'exportation.

Cette situation justifiée par le fait suivant. Comme l'Etat Malagasy ne dispose pas d'un laboratoire d'analyse des matériaux et des mines capable de vérifier la composition d'une substance minière et de déterminer avec précision dans des délais raisonnables, les teneurs d'éléments principaux et des éléments en traces qui la composent, les acteurs pourront donc avoir une grande marge de manœuvre en matière de fraudes et évasions fiscales.

- L'important manque à gagner du revenu minier pour l'Etat Malagasy causé par la faiblesse des Redevances et ristournes minières et des impôts sur le revenu minier.

A Madagascar, le faible taux de redevance, un pourcentage de 2% de la valeur des substances exploitées et exportées, calculé à base de prix FOB explique la faible part de revenu minier versé à l'Etat Malagasy qui constitue un important manque à gagner pour les recettes publiques.

Dans ce pays, la redevance minière ne constitue pas la première source fiscale pour l'Etat. Sa contribution dans les recettes fiscales reste minime.

⁶ Le système déclaratif d'impôt ne donne pas à l'Etat malgache une grande marge de manœuvre pour réduire les fraudes fiscales opérées dans l'exploitation et l'exportation des produits miniers même s'il peut vérifier si le prix indiqué dans la Facture d'exportation et par conséquent, les Ristournes qui lui reviennent, sont conformes aux cours internationaux.

L'Etat peut, dans le cas d'anomalie de prix vérifié, imposer que la société exportatrice utilise pour le calcul des ristournes un prix différent par rapport à ce déclaré en facture (*prévu à l'article n°117-1,2,3 et l'article n° 169 de la loi n° 2005 – 021 portant modification de certaines dispositions de la Loi n°99-022 du 19 août 1999 portant Code Minier*)

A cela s'ajoute les conditions plus avantageuses accordées aux grandes industries minières en raison de l'importance des investissements qu'ils ont effectués. Et, ce dans le cadre de Contrat entre l'Etat malgache et le projet Ambatovy, les dispositions de la Loi sur les Grands Investissements Miniers (LGIM) et la convention régissant le projet QMM. Ces conditions spécifiques justifient l'important manque à gagner pour l'Etat malgache.

Des travaux et des rapports fournis par des acteurs œuvrant dans la transparence du secteur minier confirment à partir du cas soulevé ci-après que les conditions spécifiques accordés aux industries minières justifient la faiblesse de revenu minier qui revient à l'Etat.

Les avantages accordés au Projet Ambatovy illustre bien cet manque à gagner pour l'Etat en matière de prélèvements fiscal et non fiscal. Ce Projet bénéficie d'un abattement de 50% sur la valeur ajoutée des produits miniers semi-transformés pour le calcul de l'assiette fiscale de la redevance exigible pour ces produits semi-finis.

Selon toujours ces travaux et rapports susmentionnés, la valeur de l'exportation calculée au prix FOB réalisée par Ambatovy s'élève à 380 millions de dollars US en 2015 mais le total de recettes fiscale et non fiscale prélevées par l'Etat reste minime : 11,463 millions de Dollar US en 2015, contre 3,82 millions de Dollar US en 2012.

De plus, avec un cumul d'investissement estimé à près de 8 milliards de Dollars US ; les chiffres d'affaires cumulés de ce projet Ambatovy pendant 27 ans d'exploitation sont estimés à 37 milliards de Dollar US alors que les totaux cumulés des recettes fiscale et non fiscale qui reviennent à l'Etat sont estimés à 5 milliards de Dollar US.

1-3- De la mise en place d'un organe de régulation du marché et du système productif dans le secteur minier.

Face aux dysfonctionnements du marché et du système productif dans le secteur minier, un organe de régulation des activités minières est une nécessité certaine pour baliser les pratiques frauduleuses perpétrées par des acteurs et accroître par la suite le revenu minier qui revint à l'Etat.

Dans cette perspective, la mise en place d'une Commission de supervision et de régulation du marché et du système productif miniers qui va de paire avec l'implantation d'un Laboratoire *mixte (public et privée)* d'analyse des métaux et des minerais aux normes internationales s'impose pour éviter autant que possible les manœuvres frauduleuses en matière de déclaration fiscale et en teneur de substance des minerais exportés.

- *Les rôles et attributions types de la Commission de supervision et de régulation du marché et du système productif miniers.*

Les membres sont des Experts multidisciplinaires indépendants. La commission surveille le fonctionnement, la performance du marché et les comportements des entreprises minières et propose des mesures régulatrices et

des recommandations au Gouvernement qui va prendre des décisions ayant une force obligatoire pour rendre efficace et transparent le marché minier à Madagascar et accroître les ressources dégagées par l'exploitation minière (*revenu/PIB, impôts et redevance*).

La commission effectue d'analyse économique du marché et du système productif, d'une part et d'analyse minéralogique des produits miniers et des minerais avant l'exportation, d'autre part.

✓ **L'analyse économique du marché.**

Il s'agit de rapport périodique et de recommandations sur :

- **La structure du marché minier** : la production et l'exportation des minerais et des minerais transformés en semi-produits (*Or, ilménite, Nickel, cobalt, chromite, dioxyde de titane, zircon, graphite, minerais de fer, charbon, Terres rares, etc.*), le nombre d'entreprises et le débouché à l'étranger (part de marchés sur le marché mondial, barrières à l'entrée des nouveaux investisseurs miniers, etc.)

- **Les redevances, ristournes et impôts sur le revenu payés par les entreprises minières** ;

- **Le dysfonctionnement du marché minier** : la sous-facturation des produits à exporter, fraude fiscale et pratique corromptive (*Non conformité du prix déclaré dans les factures d'exportation par rapport aux redevances versées à l'Etat et par rapport aux cours internationaux*), la fraude et la fausse déclaration sur la teneur en substance chimique des minerais exploités et exportés (*Non conformité de la nature des substances exportées (leur valeur réelle) par rapport au contenu des déclarations d'exportation*);

- **La performance du marché et les comportements des entreprises minières dans le but de calculer les impôts réels à payer par les entreprises minières.**

La performance du marché détermine si le marché minier fonctionne efficacement (*en utilisant des Indices de performance : rapport entre Prix-Coût marginal, Avantages absolus de coûts, économies d'échelle, Profit et Taux de rendement, fluidité de l'information sur marché (localisation géographique des gisements pour attirer des nouveaux investisseurs, évolution des prix des minerais, etc.)*)

L'analyse des conduites et comportements des entreprises minières porte sur l'abus de position dominante, les pratiques illicites et frauduleuses en matière de déclaration d'exportation par rapport à

la vraie nature des substances et la valeur réelle de teneur chimique, les politiques des prix, etc.

-Le poids et la performance des ressources financières issues de revenu minier dans le financement du « Fonds souverain ».

✓ **L'analyse minéralogique des produits miniers à destiner sur le marché.**

L'analyse minéralogique va permettre de préciser la qualité et la composition chimique d'un minerai ou d'un produit minier.

Comme la valeur d'une certaine substance minière sur le marché qu'elle soit une matière première, ou une matière secondaire ou un produit fini, dépend de sa composition chimique et de sa qualité, en l'occurrence les teneurs en éléments spécifiques. Tel est le cas du cours de l'Or sur le marché mondial qui est basé sur la teneur en Or (le Carat). Le cours de l'Or 24 Carats, qui est un Or pur 100%, sur le marché est plus élevé que l'Or 18 carats, qui est un alliage d'Or 75,1%.

L'analyse minéralogique d'une substance à destiner sur le marché devrait être constituée par des rapports périodiques sur les résultats d'analyse systématique à effectuer par un Laboratoire minéralogique agréé.

Ces résultats d'analyse indiqueraient scientifiquement et avec précision la composition chimique moyenne des produits stockés avant l'exportation, notamment les teneurs en % des différents éléments chimiques contenus dans la substance minérale, les éléments primaires, les éléments en trace et l'uniformité et l'homogénéité du stock.

1-4- De la Création d'un Laboratoire minéralogique mixte selon les systèmes 3P et BOT.

- La procédure de création.

Pour diminuer les manœuvres frauduleuses pratiquées certaines entreprises minières, d'une part et accroître la part de revenu minier qui revient à l'Etat, d'autre part, des vérifications scientifiques des stocks des minerais ou des produits miniers qui feront l'objet de transaction internationale devraient être effectuées.

Avant l'exportation d'une cargaison de plusieurs milliers de tonnes, l'Etat malgache doit procéder à une vérification et à une certification d'un lot d'une certaine substance minérale selon des procédures précises :

- *Vérification de l'uniformité et l'homogénéité du stock des produits,*
- *Prélèvement d'échantillons représentatifs sur lesquels effectuer des analyses minéralogiques,*
- *Certification de la composition chimique moyenne du stock (teneurs en % des différents éléments chimiques contenus dans la substance minérale- éléments primaires -éléments en trace).*

Ces opérations demandent les trois exigences ci-après qui sont indissociables pour pouvoir assurer la certification:

- *Des compétences techniques très spécifiques qui devront être mises à jour régulièrement par rapport aux avancées technologiques ;*
- *Des instrumentations et des appareillages modernes, et performants qui nécessitent des entretiens et de tarages réguliers ;*
- *Des infrastructures modernes et aux normes internationales qui pourront abriter les instrumentations et assurer la sécurité et les validités des essais dans le temps.*

Au vu de ces exigences et compte tenu :

- *D'une part, de l'impossibilité pour l'état Malgache de pouvoir créer un laboratoire d'analyse des métaux et des minerais fonctionnel reconnu internationalement dans un délai raisonnable et les difficultés pour assurer les standards d'essais demandés par les normes internationales ;*
- *D'autre part, de l'urgence en vu de contrôler les exportations, vu les priorités du Gouvernement exprimées dans le Plan d'Emergence Economique,*

l'Etat malgache devrait faire appel à un Laboratoire privé d'analyse des métaux et des minerais de renommée internationale qui va travailler étroitement avec des laboratoires des Universités publiques associées (*Malagasy et étrangère*). Et, ce selon le système 3PP (*Partenariat-Public-Privé*) basé sur le mécanisme BOT (*Building Operate Transfer*).

- Chronologie de réalisation.

A titre indicatif, la chronologie énumérée ci- après est à considérer comme étapes indispensables pour la réalisation de la mise en place d'un laboratoire minéralogique opérationnelle de renommé international.

- *Signature d'un contrat de BOT, avec un laboratoire minéralogique privé international pour la réalisation à Madagascar d'un laboratoire minéralogique en mesure de déterminer la composition de toutes les substances minières exportées et qui sera chargé par l'Etat de la certification de la composition de toutes les substances minières à l'exportation.*

- *Projet de Décret fixant nouvelle réglementation pour l'exportation de substances minières industrielles. Ce projet de Décret comportera les termes suivants:*

- Toutes exportations de substances minières nécessiteront un certificat d'analyse délivré par le laboratoire,
- La certification d'un stock de substance minière destinée à l'exportation se fera par l'exécution des analyses minéralogiques, effectuées sur des échantillons représentatifs prélevés directement dans le stock à exporter par des déposables du Laboratoire, suivant les fréquences préétablies.

2- Place du revenu minier dans le financement du « *Fonds souverain* ».

2-1- Le contexte de mise en place du « *Fonds souverain* ».

Dans plusieurs pays dotés des ressources minières abondantes, le revenu minier est une source financière publique performante permettant de financer le développement. Pour certains pays dont la Norvège, la part des ressources financières qui revient à l'Etat constitue une source de financement de son « Fonds souverain. »

A titre de rappel, la part du revenu minier dans le Produit Intérieur Brut (PIB) de Madagascar reste faible et ne dépasse pas le 6% et que le taux de redevance minière de 2% pratiqué dans ce pays est le plus bas dans le monde entier. Et, ce malgré la place centrale qu'occupe le système productif minier dans l'économie malgache.

La place du revenu minier dans le financement du développement dépend de la performance du secteur minier et du niveau de montant des recettes fiscales et non fiscales encaissées par l'Etat.

Comme Madagascar possède de ressources minières abondantes, le revenu minier généré par l'exploitation de ces ressources pourrait constituer une source de financement du développement pour ce pays.

La plupart des industries minières installées à Madagascar depuis ces deux dernières décennies se trouvent actuellement en pleine capacité production. De ce fait, les recettes fiscales et la redevance minière devront augmenter.

Dès aujourd'hui et sur les cinq ou dix ans à venir, la redevance, qui ne dépend pas du bénéfice réalisé par les entreprises, et les impôts sur le revenu des sociétés minières, notamment l'impôt sur le bénéfice, pourront assurer une part importante dans les recettes fiscales totales du pays et donc dans le financement du développement via le Fonds souverain.

Cette perspective de financement est conditionnée par la mise en œuvre des mesures de régulation et de supervision du marché et du système miniers. Et, ce dans le but de réduire le déséquilibre manifeste de revenu minier encaissé par l'Etat et celui qui est accaparé par les entreprises minières. Ce déséquilibre est la principale source de « *manque à gagner* » pour l'Etat.

Face à cette situation, le Gouvernement malagasy devrait mobiliser des ressources financières supplémentaires générées par les différentes activités sectorielles dont l'exploitation minière et les injecter dans le « *Fonds souverain* ». Il s'agit de dégager des ressources extrabudgétaires nécessaires au financement des programmes prioritaires inscrits dans le Plan d'Emergence de Madagascar.

2-2- Le bien-fondé de la création du «*Fonds souverain*».

La création d'un « *Fonds souverain* » permet d'allouer des nouvelles ressources à des dépenses jugées primordiales et utiles.

Par rapport au secteur minier, il s'agit des nouvelles ressources financières publiques dégagées par la mise en œuvre des mesures de gouvernance économique et institutionnelle dans l'exploration, l'exploitation et la commercialisation des produits miniers et des ressources stratégiques dont le pétrole.

Le « *Fonds souverain* » est une sorte d'Espace extrabudgétaire permettant de mobiliser des ressources supplémentaires en plus des recettes fiscales et non fiscales habituelles.

C'est une mesure souveraine en faveur d'un allègement des contraintes budgétaires et d'une augmentation des certaines dépenses consacrées au développement économique et social qui permettrait au gouvernement de financer certains projets prioritaires inscrits dans le Plan d'Emergence Madagascar et de répondre, dans un délai raisonnable et sans lourdeur procédurale, aux préférences exprimées directement par la population.

Ce sont des projets qui créent des biens productifs et sociaux qui se rentabilisent sur longue période par un accroissement de la capacité productive et du rendement du capital humain.

En d'autres termes, le « *Fonds souverain* » est une nouvelle marge extrabudgétaire qui permet au gouvernement de dégager des nouvelles ressources financières affectées à la poursuite des objectifs prioritaires du développement sans mettre en danger ni l'orthodoxie financière, ni la gouvernance budgétaire, ni l'équilibre macroéconomique, ni l'environnement favorable à l'économie en veillant à pouvoir financer, dans l'immédiat et à plus longue échéance, les dépenses supplémentaires voulues (*extrabudgétaires*) tout en assurant les autres dépenses inévitables inscrites dans les lois des finances (*salaire des fonctionnaires, service de la dette, etc.*)

2-3-Créer un espace optimal des ressources mobilisables dans le secteur minier pour financer le « *Fonds souverain* ».

- *Les sources de financement du « Fonds souverain » issues du secteur minier.*

Dans le domaine minier, le « *Fonds souverain* » peut être financé en mobilisant et en optimisant les ressources suivantes : une partie de l'impôt sur le bénéfice des sociétés minières, redevances d'Exploration et Recherche et d'exploitation des minerais par Région, par type de produit, par superficie exploitée, par nombre de substances et nature chimique qui composent les minerais, Ressources tirées des Conventions minières, Fonds de réhabilitation environnemental et écologique, etc.

Des mesures législatives sont également à prendre en compte pour agrandir les sources de financement du Fonds souverain, à savoir : l'élargissement de l'assiette fiscale et la diminution des dépenses fiscales liées à l'activité minière.

Le schéma ci-après présente les sources de financement du «*Fonds souverain* » issues du secteur minier et son affectation.

Le Diamant de financement du « Fonds souverain » issu du secteur minier et son affectation.

Recettes extrabudgétaires issues de revenu minier :

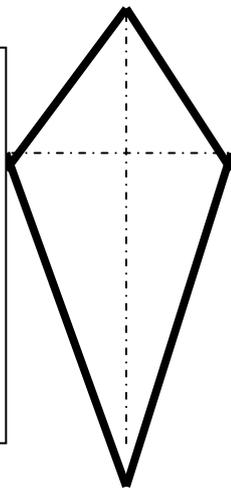
- Elargissement de l'assiette fiscale dans le secteur minier,
- Diminution des dépenses fiscales accordées au secteur minier,
- Hausse du Pourcentage de redevance minière et des impôts sur le bénéfice des sociétés minières suite à l'accroissement de capacité de production des grandes industries extractives et à des mesures liées à la régulation du marché et du système productif miniers

Nouvelles recettes minières issues de: Nouvelles conventions minières, Permis d'exploitation et de Recherche, Fonds de réhabilitation écologique, avances sur des redevances, etc.

- Aide Publique par Projet pour le soutenir le secteur minier
(Don bilatéral et multilatéral)

Politique de financement extrabudgétaire des dépenses publiques voulues :

Optimisation des dépenses publiques financées par les ressources minières selon des instruments économiques (Analyses Coût-efficacité, Coût-bénéfice, Coût-avantage des projets à financer, Gestion axée sur les résultats, Gouvernance budgétaire, système 3P, BOT, etc.)



Politique de Croissance du secteur minier.

Financement des projets de développement du secteur minier générateur de plus en plus de revenus, des redevances et de recettes fiscales minier (Accroissement de la part du secteur minier dans le PIB)

Investissement en portefeuille de l'Etat dans le secteur minier:

- Prise de participation de l'Etat dans les sociétés minières par ouverture de capital ou par Convention minière. ;
- Placement dans des entreprises mixtes ou sociétés étatiques ;

- La mobilisation optimale des ressources fiscales issues du secteur minier.

Une analyse qui détermine la marge de manœuvre du pays pour créer un espace fiscal dans le secteur minier en faveur de croissance économique et de développement social renforcés s'opère avec la capacité du pays à mobiliser des ressources financières dégagées des exploitations minières.

Ces ressources financières supplémentaires sont parmi les moyens de financement du « *Fonds souverain* », nécessaires pour couvrir hors du budget des dépenses liées à des programmes de développement sectoriel complémentaires et ciblés, jugés prioritaires.

Le tableau ci-après présente l'origine des ressources minières mobilisables dans l'espace budgétaire pour financer le « *Fonds souverain* ».

Tableau 1 : Origine et montant estimé des gisements de ressources a mobiliser dans le secteur minier pour financer le Fonds souverain.

ORIGINE DES NOUVELLES RESSOURCES	CONDITIONS	MONTANT ESTIMEPAR AN
1- ELARGISSEMENT DE L'ASSIETTE FISCALE POUR FINANCER LE FONDS SOUVERAIN		
- Réappliquer la taxe de souveraineté à toutes les exportations y compris les minerais et l'Or: le « Taxe Unique à l'Exportation », avec un Taux de 5%. <i>Les droits et taxes sur les exportations ont été supprimés en 1997</i>	Sans provoquer de distorsion économique sur la compétitivité des produits malagasy sur le marché mondial.	<i>La valeur de l'exportation des produits miniers pour l'année 2020 est 1.880,430 milliards d'Ariary contre 2 814.54 milliards d'Ariary en 2019.</i>
- <i>Taxer le chiffre d'affaires de toutes les entreprises minières (petites ou grandes) au lieu d'imposer le Revenu des sociétés (bénéfice) et/ou la TVA</i> Taux: 10%. Elles bénéficient d'exonération de la TVA d'importation selon la Loi sur le Grand Investissement Minier (LGIM)	- <i>Pour éviter la fausse déclaration relative aux impôts sur les revenus des sociétés minières</i> - <i>Ou éviter les Fraudes fiscales ou la Sous-facturation à l'exportation pratiquées par les Grandes industries et les entreprises minières</i> - <u>Depuis le début de 2021</u> : les demandes mondiales en Cobalt et Nickel ont connu une forte augmentation Ainsi, leurs prix ne cessent d'augmenter.	Recette fiscale complémentaire à estimer sur la base des valeurs <u>d'exportation des minerais.</u> <u>Exemple :</u> la valeur exportation d'Ambatovy de Dynatec et du QMM en 2020 s'élève à= 2.566 milliards Ariary. Avec une taxe d'exportation de 10%, on peut avoir 256 milliards Ariary de recettes fiscales additionnelles
2- DIMINUTION DES DEPENSES FISCALES ACCORDEES AU SECTEUR MINIER AU PROFIT DU FONDS SOUVERAIN		
- Fixer au minimum le niveau <u>des dépenses fiscales autorisé</u> par an au profit des entreprises minières (<i>exonération, franchise, abattement des barèmes fiscaux, etc.</i>) et le nombre des dépenses fiscales : <i>exonération par : Lois spéciales, Conseil des ministres, Conventions internationales, Loi sur le Grand Investissement Minier LGIM, etc.]</i>	Identification des dépenses fiscales inévitables dans le secteur minier.	<i>Le total des dépenses fiscales en 2016 s'élève à 1.182,7 milliards d'Ariary, soit 32,5% des recettes fiscales et 3,72% du PIB.</i> <i>La proportion des dépenses fiscales accordées aux entreprises minières représente une part très importante.</i>

- Elargir l'assiette fiscale sur le Gros Investissement Minier.

En matière de prélèvements fiscal et non fiscal dans le secteur minier, des mesures visant à accroître la part des ressources fiscale et non fiscale dans les recettes publiques devraient être prises.

Il s'agit de prendre des mesures législatives basées sur le traitement différencié et spécifique des entreprises régies par la Loi sur le Gros Investissement Minier (LGIM) en réinstaurant l'impôt sur le chiffre d'affaires par la suppression des impôts sur le revenu (IR) (fusion de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) et l'impôt sur les revenus non salariaux) dont le régime d'imposition serait le chiffre d'affaires au lieu de bénéfice réel.

Le but de ces mesures est compenser le manque à gagner lié au faible taux de redevance minière (*2% seulement*), d'une part et d'éviter la baisse de recette fiscale provoquée par les fluctuations des prix des produits miniers sur le marché international, d'autre part.

- Diminuer les dépenses fiscales très élevées (exonération des droits et taxes) accordées au secteur minier.

Il existe plusieurs motifs d'exonération des droits et taxes sur l'importation de biens bénéficiant des mesures dérogatoires. Ces motifs se concentrent sur les quatre principales dispositions douanières justifiant les droits et taxes exonérés, notamment les lois sur les grands investissements miniers (LGIM) et les conventions d'Etablissement, les conventions et les accords internationaux, le conseil des ministres et les autres franchises prévues par les lois de finances et le code des douanes.

Le poids des dépenses fiscales dépend des éléments économiques qui font l'objet des mesures dérogatoires.

Le tableau ci-après montre le poids des dépenses fiscales accordées au secteur minier selon les motifs de l'exonération des droits et taxes à l'importation de certains biens.

Les dépenses fiscales liées aux exonérations des droits et taxes inscrites dans les Lois sur les Grands Investissements Miniers (LGIM) sont très élevées et représentent près de 10,85% des recettes fiscales en 2016 alors que total des droits et taxes exonérés pour l'ensemble des motifs dans le secteur minier s'élèvent à 11,06%.

Ainsi, la diminution des dépenses accordées aux Grands Investissements Miniers (LGIM) va permettre de dégager des ressources supplémentaires pour alimenter le *Fonds souverain*.

Tableau 2: Evolution des pertes de recettes générées par les exonération des droits et taxes douaniers dans le secteur minier de 2014 à 2016. Unité : milliard d'Ariary et en pourcentage des dépenses fiscales de porte.

Année	2014		2015		2016	
	Milliard Ariary	En %	Milliard Ariary	En %	Milliard Ariary	En %
Motif des exonérations des droits et taxes						
Exonérations des droits et taxes inscrites dans les Lois sur les Grands Investissements Miniers (LGIM)	202,3	12,03	239,9	14,27	182,5	10,85
Total des droits et taxes exonérés pour l'ensemble des motifs.	299,1	17,79	330,8	19,67	286,0	11,06

Source : A partir du Ministère des Finances et du Budget, Direction Générale des Douanes (DGD), Statistiques des dépenses fiscales de porte, Antananarivo, juillet 2017.

- Les lois spéciales sur les droits et taxes exonérés dans le secteur minier génèrent en moyenne près de 11% du montant des dépenses fiscales de porte.

La disposition douanière autorise que les marchandises prévues dans les dispositions des lois spéciales⁷ notamment les Lois sur les Grands Investissements Miniers (LGIM), le code pétrolier, la convention d'établissement entre l'Etat Malagasy et la Société QMM sont exonérées des droits et taxes à l'importation.

Par rapport aux mesures d'exonération des droits et taxes, on constate que les plus grandes parts des dépenses fiscales sont concentrées autour des compagnies soumises à des lois spéciales.

⁷ La base légale de cette disposition douanière est régie par l'Article 34 de l'arrêté 10416 du 04/05/2016.

Les Lois sur les Grands Investissements Miniers et les Conventions d'Etablissement génèrent en moyenne près de 68 % des dépenses fiscales par exonération des droits et taxes à l'importation des biens bénéficiant des mesures dérogatoires durant ces trois dernières années, soit près de 11% du montant des dépenses fiscales de porte en 2016.

Dans cette optique, les biens d'équipement, les biens de consommation et les autres biens importés par des gros investisseurs miniers dont le QMM exonérés des droits et taxes impliquent à l'Etat un manque à gagner allant de 202,3 milliards d'Ariary en 2014 à 182,5 milliards d'Ariary en 2016 après avoir atteint 239,9 milliards d'Ariary en 2015.

- L'exonération de la TVA sur des produits pétroliers est au profit des grands investissements miniers..

Les lois de finances 2016 ont supprimé toutes les mesures dérogatoires sur les droits et taxes à l'importation des produits pétroliers.

Par contre, seules les compagnies soumises à des lois spéciales notamment la LGIM, le code pétrolier et la convention d'établissement entre l'Etat Malagasy et la Société QMM bénéficient d'une exonération de la TVA sur les produits pétroliers.

Conclusion

L'analyse portée sur les mesures de régulation étatique du marché et du système productif miniers qui débouche à la réflexion sur la part du revenu minier dans le financement du « *Fonds souverain* » à Madagascar ont permis de dégager les principaux éléments de la conclusion suivants.

Le système productif minier est caractérisé par la coexistence de deux sous systèmes complémentaires : le sous système de subsistance et le sous système marchand.

Dans le secteur minier, les acteurs du système productif de subsistance est constitué par des micro-entreprises informelles et des actifs du secteur informel qui exploitent souvent de façon artisanale différentes ressources minières telles que l'Or, les pierres précieuses, etc.

Dans ce secteur, les principaux acteurs du système productif marchand sont constitués par des grandes industries minières étrangères qui exploitent des vastes gisements miniers dans quelques régions de Madagascar. Elles produisent des minerais, des produits finis et semi-finis à destiner sur le marché mondial. Des petites et moyennes entreprises formelles et informelles participent également à l'économie minière marchande. Elles sont caractérisées par leur potentialité et leur croissance.

Le mécanisme du marché et le système productif miniers recèlent des facteurs qui empêchent l'allocation optimale des ressources. Ce sont des facteurs qui justifient l'intervention de l'Etat dans le système productif et le marché des produits miniers.

Ces facteurs sont constitués principalement par les dysfonctionnements du marché minier dû aux mauvais comportements des entreprises minières qui freine la gouvernance et renforce le manque à gagner de l'Etat en termes de revenu minier.

Ces dysfonctionnements manifestes sont indiqués, entre autres par les pratiques de sous-facturation, de fausse déclaration en valeur et en qualité des produits à exporter, de l'évasion fiscale et de ciseaux de prix des minerais sur le marché mondial, d'une part et la grande marge de manœuvre en matière de fraude fiscale, d'autre part.

Ils sont parmi les facteurs explicatifs de la faible part du revenu minier dans le Produit Intérieur Brut et du niveau très bas des recettes fiscale et non fiscale issues des activités minières.

Pour remédier aux dysfonctionnements du marché et du système productif dans le secteur minier, l'Etat doit intervenir par la mise en place d'un organe de régulation des activités minières pour réduire les pratiques frauduleuses dans l'exploitation et la commercialisation des minerais et des produits miniers et accroître par la suite le revenu minier qui revint à l'Etat.

Les principaux rôles et attributions types de la Commission de supervision et de régulation sont d'effectuer d'analyse économique du marché et du système productif, d'une part et d'analyse minéralogique des minerais et produits miniers avant l'exportation, d'autre part.

L'analyse économique du marché porte sur la structure du marché minier, les redevances, les ristournes et impôts sur le revenu payés par les entreprises minières, le dysfonctionnement du marché minier, la performance du marché et les comportements des entreprises minières dans le but de calculer les impôts réels à payer par les entreprises minières, le poids et la performance des ressources financières issues de revenu minier dans le financement du *Fonds Souverain*.

L'analyse minéralogique va permettre de préciser la qualité et la composition chimique d'un minerai ou d'un produit minier. Cette analyse minéralogique exige la création d'un Laboratoire minéralogique mixte selon les systèmes 3P et BOT.

Les résultats positifs de l'intervention de l'Etat sur le mécanisme du marché minier et dans le système productif minier débouchent à la mobilisation des ressources financières supplémentaires nécessaires au financement du « *Fonds souverain* ».

La création d'un « Fonds souverain » est une perspective d'allocation des nouvelles ressources extrabudgétaires mobilisées à des dépenses jugées primordiales ciblées. Il est destiné pour couvrir les dépenses publiques (notamment certaines dépenses d'investissement et dépenses de transfert et subvention) qui ne sont pas prises en charge par les ressources budgétaires classiques de l'Etat. Il sert également à financer le programme de développement sectoriel dont minier.

Il s'agit de dégager des ressources extrabudgétaires nécessaires au financement des programmes prioritaires inscrits dans le Plan d'Emergence de Madagascar.

Le revenu minier qui revient à l'Etat est une source financière publique permettant de financer le développement. Le poids du revenu minier dans le financement du développement dépend de la performance du secteur minier et du niveau de montant des recettes fiscales et non fiscales encaissées par l'Etat.

Durant la période de pleine capacité de production, les revenus miniers pourront assurer une part importante dans les recettes fiscales totales du pays et donc une source stable pour alimenter le « *Fonds souverain* » à condition que le déséquilibre manifeste de revenu minier encaissé par l'Etat et celui qui est reçu par les entreprises minières, source de manque à gagner pour l'Etat, disparaisse.

Dans l'économie minière, le « *Fonds souverain* » peut être financé en mobilisant et en optimisant différentes ressources fiscales et non fiscales prélevées durant le processus de production et de commercialisation des minerais et des produits miniers.

Dans le secteur minier, des réformes fiscales fondées sur des mesures législatives comme l'élargissement de l'assiette fiscale et la diminution des dépenses fiscales sont des possibilités pour agrandir les sources de financement du « *Fonds souverain* ».

Par ailleurs, l'accroissement des performances du secteur minier et des recettes fiscales et non fiscales y afférentes dépend des capacités de l'Etat à formuler des politiques minières appropriées et à mener à bien les mesures de régulation et de supervision du mécanisme du marché minier.

Bibliographie

- ANDRIAMALALA Mamisoa Fredy, RANDRIANJA Roger et al, *Opportunités pour une forte croissance additionnelle à base de ressources minières abondantes : les effets économiques du secteur minier à Madagascar*, Revue MadaMines, Antananarivo, Juillet 2021, 31 pages.
- ASSIDON, E, *Les théories économiques du développement*, 3^{ème} éd, La découverte, Paris, 2001.
- BANQUE MONDIALE, *Madagascar : Evolution économique récente*, Banque mondiale, Antananarivo, 2016.
- BANQUE MONDIALE, *Opportunités et défis pour une croissance inclusive et résiliente*, Antananarivo, Mai 2014.
- COMELIAU, C, *Planifier le développement : illusion ou réalité*, L'Harmattan, 1998.
- EITI, *Rapport de réconciliation 2018, EITI-Madagascar*, Antananarivo, Novembre 2019,
- FMI, *Note de politique fiscale Madagascar*, FMI Antananarivo, 2014.
- HELLER, Peter S, *Comprendre le concept d'espace budgétaire*, FMI, Washington, Mars 2005.
- Institut des Mines, de la Géologie et du Pétrole, *Extrait de carte d'indication de substance*, « Carte minière de besairie 1977 », Compilation, IMGP, Antananarivo, 2020.
- Institut des Mines, de la Géologie et du Pétrole, *Gisement des pierres précieuses et fines de Madagascar*, IMGP, Antananarivo, 2020.
- KEEN et al, «*Vers un système fiscal simple, équitable et propice à la croissance*», FMI, Antananarivo, février 2007.
- MENY. Y, THOENIG. JC, *Les politiques publiques*, PUF, Coll « Thémis », Paris, 1985.
- MFB, « Annexe 1: Document de performance économique, Annexe 2 : Document budgétaire, Annexe 3 : Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) », *Lois de Finances de 2018 à 2021*, Antananarivo.
- MONNIER.E, « *Evaluer les programmes socio-économiques* », collection MEANS, volume 3, Commission européenne, Luxembourg, Commission européenne, 1999.
- MONNIER.E, *Evaluations de l'action des pouvoirs publics*, Economica, Paris, 1992.
- MULLER. P, SUREL. Y, *L'analyse des politiques publiques*, Montchrestien, Paris, 1998.
- MULLER.P, *Les politiques publiques*, PUF, Paris, 1990.
- ONU, *Rapport du Conseil Economique et Social sur le suivi du financement du développement*, E/FFDF/2017/L.2, New York, juin 2017.
- RAVOKATRA Fidiniavo, *Rétrospective : Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques*, Janvier – Décembre 2020, MMRS, Antananarivo, Mars 2021.